

LATIN

ÉPREUVE D'OPTION : ÉCRIT

Florian BARRIÈRE – Jérémy DELMULLE

Coefficient : 3 ; durée : 5 heures

I. Version latine

Remarques d'ensemble

La version proposée aux spécialistes de Lettres Classiques, cette année, est extraite du *De natura rerum* de Lucrèce. Le poète y évoque la naissance de la musique, depuis l'imitation du chant des oiseaux jusqu'aux premières danses. Après deux sessions au cours desquelles le texte soumis aux optionnaires était en prose, c'est de la poésie hexamétrique qui a donc été soumise à la sagacité des candidats. Le texte de Lucrèce présentait des difficultés localisées qui ont permis à des candidats en nombre tout à fait honorable de faire montre de leurs qualités de latinistes.

Le jury rappelle brièvement, pour commencer, quelques conseils généraux. Il faut, tout d'abord, soigner la présentation matérielle de la copie, dont le texte doit être écrit de la façon la plus lisible possible. Il convient également d'être sensible aux répétitions du latin, ou à la reprise de termes issus de la même racine. Trop de versions laissent de côté ces aspects stylistiques pourtant fondamentaux dans l'économie d'un texte. Enfin, si le jury est sensible aux copies capables de conserver le rythme du texte latin, en restant proche de l'ordre des mots latins, il faut que de telles entreprises ne conduisent pas les candidats à des contorsions qui font perdre tout sens à la phrase française.

Éléments de commentaire grammatical sur le texte

*At liquidas auium uoces imitarier ore
ante fuit multo quam leuia carmina cantu
concelebrare homines possent aurisque iuuare.*

Les premières lignes évoquent l'imitation des oiseaux (*auium* venant de *auis* et non de *auius*, *a, um* comme le jury l'a parfois lu) par les hommes. La forme *imitarier* était explicitée par une note et il fallait y voir le sujet de la proposition principale. *Ante* devait être rapproché de

quam pour former la subordination temporelle *antequam*, sur laquelle portait l’adverbe *multo* (« bien avant que... »). L’adjectif *leuia* donnait l’occasion aux candidats de faire valoir leur connaissance de la scansion latine. De fait, la première syllabe longue indiquait que nous avions affaire à l’adjectif au sens de « lisse, uni » et non à celui, plus fréquent, qui évoque l’idée de légèreté.

*Et zephyri, caua per calamorum, sibila primum
agrestis docuere cauas inflare cicutas.*

Comme la ponctuation le suggérait, il fallait faire du génitif *zephyri* le complément du nom *sibila*, sujet du verbe *docuere* (forme dans laquelle la plupart des candidats ont reconnu la troisième personne du pluriel du parfait de *doceo*). *Caua*, quant à lui, était un accusatif neutre substantivé (« les creux »). *Agrestis* a posé difficulté à un nombre important de candidats : il fallait reconnaître un accusatif pluriel, équivalent d’*agrestes*, qui constituait le régime de *docere* selon la tournure *docere aliquem facere*, bien documentée dans le dictionnaire Gaffiot.

*Inde minutatim dulcis didicere querellas
tibia quas fundit digitis pulsata canentum,
auia per nemora ac siluas saltusque reperta,
per loca pastorum deserta atque otia dia.*

Ces vers ont causé de nombreuses difficultés aux candidats. L’antéposition de *tibia* par rapport à la proposition relative dont ce nom est le sujet n’a pas été reconnue dans bien des copies. Des candidats en nombre non négligeable n’ont pas identifié le participe présent du verbe *cano, is, ere* (« chanter »), pourtant courant en poésie, préférant y voir une forme du verbe *caneo, es, ere* (« être blanc »). Il fallait également reconnaître que les participes *pulsata* et *reperta* étaient apposés à *tibia*, tandis que *deserta* devait être construit au sein du groupe prépositionnel *per loca pastorum deserta*. Enfin, du point de vue lexical, il était essentiel de rendre les nuances entre *discere* et *docere* (dans les vers précédents), mais aussi entre *nemus* (et l’adjectif *auia* ne devait pas être pris pour une forme d’*auis*...), *silua* et *saltus*.

*Haec animos ollis mulcebant atque iuuabant
cum satiate cibi ; nam tum sunt omnia cordi.*

Le datif archaïque *ollis*, grâce à la note proposée par le jury, n’a que rarement posé problème aux candidats, qui en ont fait un datif d’intérêt – meilleur qu’une improbable expression de la

possession. L'expression *cum satiate cibi* n'était pas aisée à rendre et le jury a accepté des restitutions maladroites lorsqu'il était clair que tel ou tel candidat avait bien compris le sens de ces mots latins (« une fois atteinte la satiété »). La construction du datif *cordi*, en réalité celle d'un double datif *alicui cordi esse*, dans laquelle le datif d'intérêt se trouve sous-entendu, a, en revanche, fait trébucher la grande majorité des candidats. Cette difficulté les a trop souvent conduits, en outre, à ne plus faire attention aux temps verbaux, *sunt* ayant été presque systématiquement traduit comme un imparfait.

*Saepe itaque inter se prostrati in gramine molli
propter aquae riuom sub ramis arboris altae,
non magnis opibus iucunde corpora habebant,
praesertim cum tempestas ridebat et anni
tempora pingebant uiridantis floribus herbas.*

Les deux premiers vers, relativement simples, n'ont pas donné lieu à bien des erreurs, si ce n'est d'inattention. Il fallait, en effet, bien faire porter l'adjectif *altae* sur le génitif *arboris*. L'expression *iucunde corpora habere*, dont le sens était que les hommes traitaient agréablement leurs corps, a souvent été rendue maladroitement. L'erreur s'aggravait lorsque les candidats choisissaient de faire porter la négation sur le verbe et non sur l'adjectif qui la suivait immédiatement. La proposition temporelle qui concluait la phrase posait quelques difficultés localisées : lexicales, d'abord, avec *tempestas ridebat*, qu'il ne fallait pas traduire littéralement, mais plutôt à partir d'expressions évoquant une riante saison ; syntaxiques, enfin, avec le génitif *anni* qu'il fallait rattacher à *tempora* et surtout avec le participe *uiridantis* (pour *uiridantes*), qui ne pouvait, en aucun cas, être accordé à *floribus*, contrairement à ce que le jury a fréquemment lu dans les copies.

*Tum ioca, tum sermo, tum dulces esse cachinni
consuerant ; agrestis enim tum Musa uigebat.*

Si l'on excepte le cas des copies qui oubliaient de traduire *tum* lorsqu'il était répété ou qui le traduisaient de façon différente, la seule difficulté de la première proposition résidait dans la bonne identification des sujets de la phrase, à savoir les trois nominatifs *ioca*, *sermo* et *cachinni*. La seconde proposition, quant à elle, a parfois dérouté les candidats qui n'ont pas compris que la *Musa agrestis* renvoyait à l'activité musicale des paysans.

Tum caput atque umeros plexis redimire coronis

*floribus et foliis lasciua laeta monebat,
atque extra numerum procedere membra mouentes
duriter, et duro terram pede pellere matrem ;*

La construction de cette phrase a souvent posé problème. *Lasciua laeta* devait être reconnu comme le sujet de *monebat*, qui se construisait ensuite avec les infinitifs, *redimire*, *procedere* et *pellere* (« incitait à faire telle ou telle chose »). Il fallait également être vigilant et considérer que *extra numerum* (« hors de la cadence ») portait sur l'infinitif *procedere* tandis que l'adverbe *duriter* précisait le participe *mouentes*. L'expression *terram matrem*, renvoyant à la terre mère, la terre nourricière, a parfois égaré les candidats qui ont voulu faire de *matrem* le sujet d'une proposition infinitive.

*unde oriebantur risus dulcesque cachinni,
omnia quod noua tum magis haec et mira uigebant.*

Le texte s'achevait par l'évocation du plaisir dans la pratique de la musique. Il était nécessaire de reprendre ici les mêmes termes que quelques vers plus haut pour traduire *dulces cachinni*. La dernière proposition, enfin, nécessitait toute l'attention des candidats. Il fallait prendre garde à ne pas oublier un terme (*haec*, *tum* ou encore *magis* ont souvent été omis dans les copies) et bien identifier la fonction de chaque terme (*noua* et *mira* sont des appositions au sujet).

Dans l'ensemble, le texte, qui évoquait progressivement le développement de la musique, a permis à la plupart des candidats de produire une copie cohérente, et le jury ne déplore qu'un nombre assez réduit de copies où le texte dans son ensemble n'a pas été compris. Les remarques ci-dessus ne doivent pas occulter la réelle satisfaction du jury face aux travaux de plusieurs latinistes qui ont démontré leur capacité à comprendre et à plusieurs versions très réussies qui sont l'œuvre de latinistes capables à la fois d'une analyse sérieuse de la syntaxe latine et d'une traduction fidèle au style de Lucrèce.

II. Court thème

Le sujet proposé cette année pour le court thème était un bref extrait de *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* dans lequel Montesquieu expose les effets néfastes qu'eurent les combats sanglants de gladiateurs sur les esprits des Romains, tout en soulignant que ce qui peut sembler répugnant à un homme de son temps se conçoit davantage une fois remis dans le contexte culturel et social de la Rome antique. La langue de Montesquieu posait plusieurs difficultés syntaxiques et lexicales, dont le jury a constaté avec satisfaction qu'elles avaient pu être surmontées par la majeure partie des candidats.

Pour ce qui est de la traduction en latin, bien que les barbarismes et les solécismes restent nombreux, une grande majorité de copies a fait montre d'une très bonne maîtrise de la langue et de la grammaire et témoigne assurément d'une pratique assidue du thème. On ne saurait, toutefois, trop recommander aux candidats de se reporter aux principes généraux du thème latin déjà rappelés l'an dernier et consultables dans le rapport de l'année 2022. On insistera, cette année, sur trois travers dont il faut se garder. Certains thèmes par ailleurs très bons ont perdu des points en raison de barbarismes, notamment de barbarismes orthographiques (« Claudus, Clodius », etc.), qu'une relecture attentive aurait permis d'éviter : il est essentiel de réserver dans le temps de l'épreuve la durée nécessaire à la révision intégrale de la traduction produite. De même, mieux vaut consacrer son attention et son énergie à la chasse aux barbarismes plutôt qu'à la recherche du style : l'ajout de certains effets ou contournements, recherchés sans doute pour leur classicisme mais non strictement nécessaires à la traduction du texte, a parfois amené les candidats à trébucher lourdement sur un mot pourtant banal situé à proximité. Enfin — faut-il le dire ? — il est fortement déconseillé de chercher, pour traduire le thème, à s'inspirer d'expressions et de tournures tirées de la version (surtout, comme cette année, lorsqu'il s'agit de poésie, et de la poésie de Lucrèce...).

Venons-en au texte du thème, dont les premiers mots déjà exigeaient de la part des candidats une certaine habileté syntaxique. On ne pouvait en effet conserver telle quelle la construction de la phrase, avec son sujet abstrait (« la vue continuelle des combats de gladiateurs »). Il convenait, au minimum, de la rendre par une tournure équivalente, du type « le fait de voir continuellement », introduite par *quod* ; l'infinitif sujet a été à la rigueur toléré. Mais une meilleure solution était de renverser la construction de la phrase en faisant de « les Romains »

le sujet et en transformant le sujet de la phrase française en une subordonnée avec *cum* + subj. ou *dum* + ind. (“les Romains, puisque/lorsqu’ils voyaient continuellement des combats de gladiateurs, étaient rendus extrêmement féroces”), en un ablatif absolu (“des combats de gladiateurs ayant été vus continuellement...”) ou en une subordonnée participiale (“ayant vu continuellement..., les Romains...”).

Une fois contournée cette difficulté syntaxique, la phrase ne posait pas de grands problèmes du point de vue lexical. Les locutions latines ne manquaient pas pour rendre « combats de gladiateurs » : *gladiatoria pugna*, *gladiatoria certamina*, *gladiatoria munera*, l’adjectif *gladiatorius* pouvant dans chacun de ces cas être remplacé par le gén. pl. du nom, *gladiatorum* ; *munera* seul était ici insuffisant (cf. *infra*), *bellum*, inapproprié ; quant à l’expression *ludi gladiatorii*, on rappellera qu’elle désigne non pas les jeux ou les combats, mais les écoles (!) de gladiateurs.

Le second membre de la phrase étant séparé du premier par un deux-points, il fallait avant tout assurer une liaison entre les deux propositions et rendre cette ponctuation en lui donnant la valeur correcte, ici celle d’une explication : *enim*, *nam*. La principale difficulté de cette partie de la phrase résidait dans la traduction de « on remarqua que », qui posait trois problèmes : il fallait d’abord saisir la nuance sémantique du verbe, employé ici au sens de “on se rendit compte, on s’aperçut” ; les verbes *adnotare* et *aduertere* seul, complétés par une proposition infinitive, n’étant pas d’usage en latin classique, on devait recourir, comme l’ont fait la plupart des copies, au verbe *animaduertere* (ou *animum aduertere*) + prop. infinitive ; restait la question du “on”, qui ne pouvait pas être rendu par la 3^e personne du pluriel dans les copies qui avaient fait de *Romani* le sujet de la phrase ; il fallait alors penser à recourir au passif impersonnel, ou même au passif personnel ou à une construction avec *quod... id*. Le sens de « porté à » (“qui manifeste une forte disposition, un fort penchant pour quelque chose”) a en général été bien compris ; mais sa traduction a posé quelques difficultés : les verbes *inclinare* et *inclinari* étant d’usage post-classique, il y avait lieu de préférer une périphrase du type *esse + pronus, propensus* ou *proiectus ad*, en veillant bien à construire correctement le comparatif de l’adjectif (*pronior* n’est pas classique). Plusieurs traductions étaient possibles pour « répandre le sang » : par exemple, *sanguinem fundere* ou *profundere* ; dans le cas où « porté à » avait été traduit par un adjectif suivi de *ad*, il fallait bien penser à utiliser l’accusatif du gérondif.

Une remarque à propos de la tournure « à force de voir ces sortes de spectacles ». L'idiotisme français "à force de", intraduisible comme tel, devait obligatoirement être transposé, et la présence dans la phrase d'un comparatif « plus porté » permettait de recourir sans problème à une structure corrélatrice du type "(il devint) d'autant plus porté à... qu'il voyait plus" : il fallait alors privilégier la construction *quanto magis... tanto magis* ; les tournures *eo ... quo magis, tam magis... quam magis*, poétiques et post-classiques, étaient à éviter. « Ces sortes de » pouvaient difficilement se traduire littéralement (*haec genera*), et on a apprécié que les candidats aient le réflexe d'employer *talis* ou *huius modi*. Pour « spectacles », mieux valait privilégier la traduction littérale : *spectacula* (au pluriel), qui désigne les jeux, ou *munera* seul, possible ici ; pour « voir », *uidere* s'imposait, mais le jury a toléré l'emploi de verbes ayant davantage le sens de "regarder", comme *cernere*, à la limite *spectare* ; il était important, dans tous les cas, que le verbe utilisé ici corresponde au verbe ou au nom utilisé au début de la phrase (« la vue »).

La seconde phrase exigeait d'abord d'introduire plusieurs liaisons absentes du français : elle devait obligatoirement être liée à la précédente (par exemple ici par un relatif de liaison), et les deux propositions relatives (« qui était d'un naturel doux, et qui fit tant de cruautés ») devaient être liées entre elles : le jury a accepté, outre la conjonction adversative, qui était la meilleure option, la répétition de *qui* et le recours à *quamvis*. Transposée littéralement (« l'exemple... fait bien voir que... »), la phrase paraissait bien peu latine : on a valorisé l'effort des candidats qui en ont renversé la structure pour adopter une construction impersonnelle du type "à partir de l'exemple... il apparaît clairement que", en utilisant *constat* ou *exstat* + prop. inf.

En dehors de cette difficulté, les enjeux de cette phrase étaient principalement lexicaux : ainsi, pour « exemple », le jury a accepté les termes dont le sémantisme était le plus large ("sorte d'avertissement") comme *exemplum* ou *documentum*, en sanctionnant les mots qui, comme *auctoritas*, trahissaient une mauvaise interprétation d'« exemple » comme signifiant "modèle à suivre" ; « empereur » renvoyant par définition à une réalité post-classique, certaines copies ont fait le choix de périphrases, parfois audacieuses, mais qui démontraient un réel souci des règles du thème latin ; le mot pouvait toutefois être rendu par *princeps*, en aucun cas par *imperator* qui, vu son sens classique, équivalait à un faux sens ; pour « cruautés », le jury a accepté l'emploi de mots abstraits (*atrocitates, saevitiae*) comme d'adjectifs (*crudelis, ferus, saeuus, inhumanus, immanis*) substantivés au neutre pluriel ; il y avait également plusieurs possibilités pour traduire « éducation » : *educatio, disciplina,*

institutio. En raison du pluriel qui le suit (« cruautés »), « tant de » devait être compris au sens de “un si grand nombre de” et donc rendu non par *tantus, a, um*, mais par *tam multi, ae, a* ou, pour éviter la juxtaposition de deux adjectifs pour le cas où « cruautés » aurait été rendu par un neutre pluriel, par *tot*. Enfin, il était important de bien souligner dans la fin de la phrase l’opposition, nette en français, entre « l’éducation de son temps » et « la nôtre », en marquant la distance temporelle à l’aide du démonstratif *ille*.

Cette année comme dans les années précédentes, on remarquera que l’épreuve du court thème, lorsqu’elle est sérieusement préparée, permet aux candidats d’obtenir des résultats très satisfaisants — et en thème autant qu’en version. En effet, l’exercice du thème, qui continue de constituer un outil précieux pour tous les latinistes en amenant ces derniers à approfondir et à diversifier leur approche de la langue latine, affine en un sens leur lecture des textes littéraires. On ne peut donc qu’encourager les futures candidates et les futurs candidats à poursuivre leurs efforts dans chacun des deux exercices.